



## CHARTRE DE COMMUNICATION

A Forbach, près de 220 associations œuvrent dans les domaines les plus divers : action sociale, sport, vie culturelle, environnement, économie, relations internationales...

Par sa nature même, la vie associative est porteuse d'une synergie essentielle au rayonnement et au dynamisme de Forbach. Grâce aux associations, Forbach est plus que jamais, une ville de projets et d'ambitions collectives.

Le partenariat de la Ville de Forbach peut revêtir diverses formes : subvention, mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel ou de prestations en nature, transport et mise à disposition (barrières, podium, coffret électrique, etc...).

Dans le cadre de ce partenariat, l'association s'engage à communiquer sur le soutien apporté par la ville. Cette communication peut prendre diverses formes :

- faire apposer le logo de la Ville de FORBACH sur les tenues (shorts, maillots...) de l'association utilisées lors des manifestations organisées par l'association ;
- réserver à la Ville de FORBACH un emplacement, dans les lieux utilisés par l'association, destiné à accueillir un panneau sur lequel figurera le "logo" de la Ville de FORBACH et la mention "Ville de FORBACH" ;
- veiller à faire connaître la Ville de FORBACH à l'occasion de tous les déplacements de l'association et ce avec les moyens pouvant selon les disponibilités être mis à sa disposition par la Ville (dépliants, dvd...);
- assurer la promotion du partenariat avec la Ville de FORBACH dans le cadre des actions de communication engagées par l'association (presse, radio, télé, prise de parole au cours de la manifestation...);
- signaler le soutien de la Ville de FORBACH dans toutes les publications à destination du public avec utilisation obligatoire du logotype (plaquettes, brochures d'information, pages spéciales dans la presse, site internet, réseaux sociaux...);
- participer à chaque fois que cela est possible aux différentes animations développées par la Ville de FORBACH ;
- informer la Municipalité de chaque manifestation organisée par l'association.

La Ville de FORBACH est autorisée par l'association à utiliser "l'image" de celle-ci pour toutes les opérations de communication interne ou externe et ceci à titre gratuit dès lors que les documents sont libres de droits.